



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Château-Gontier

BASSIN DE LA MAINE AVIS A LA BATELLERIE

rivière la Mayenne

La préfète de la Mayenne,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code du domaine public fluvial ;

Vu le règlement général de police de la navigation ;

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer du 20 mars 2003 fixant le règlement particulier de police de la navigation sur les rivières "La Maine", "La Mayenne", "L'Oudon" et "La Sarthe" ;

Vu l'arrêté conjoint des préfets de la Sarthe, de Maine-et-Loire et de la Mayenne, du 9 février 2017 portant règlement particulier de police de la navigation sur les rivières « La Maine », « La Mayenne », « La Vieille Maine », « L'Oudon » et « La Sarthe » dans les départements de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe ;

Considérant que l'organisation du triathlon VandB de Château-Gontier sur la rivière la Mayenne (épreuve natation) le samedi 25 juillet 2026 et le dimanche 26 juillet 2026, entre le pont de l'Europe et le port de plaisance, nécessite des mesures de sécurité portant sur la réglementation de la circulation et du stationnement des bateaux ;

Informe les usagers de la voie d'eau des dispositions suivantes :

le samedi 25 juillet 2026

**La navigation fluviale sera suspendue pendant le déroulement des épreuves, soit
de 13 h 15 à 16 h 00**

le dimanche 26 juillet 2026

**La navigation fluviale sera suspendue pendant le déroulement de chaque épreuve, soit
de 9 h 45 à 10 h 45 et de 14 h 15 à 16 h 30.**

**Les bateaux de plaisance pourront franchir le bassin de compétition entre chaque course.
Ils seront escortés par un bateau de sécurité de l'organisateur.**

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale
de la sous-préfecture de Château-Gontier

Frédérique JEGU